

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
10	8	8

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET, Jacques PIBAROT et François ANDRE.
Christophe COMBES et Yves CAYROCHE absents.

Catherine PEPINOTREMENOS a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2021 est approuvé.

1- Approbation du règlement de l'eau :

Le Maire propose la mise en place d'un règlement pour le service de distribution de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer un règlement pour le service de distribution de l'eau potable.

APPROUVE le règlement tel qu'il est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Autorisation demande de subvention renouvellement tracteur (DETR) :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réfléchir au remplacement du tracteur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de remplacer le tracteur communal.

DECIDE de demander des devis.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des financements dans le cadre de la DETR.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3- Projet culturel 2022 – demandes de subventions complémentaires :

Le Maire propose d'élaborer un programme culturel pour l'année 2022. Il est proposé d'organiser un spectacle « Les Lettres de mon Moulin » et « Les Etoiles » de Philippe CAUBERE les 17 et 18 juin 2022, et 3 concerts au cours de l'année. Le budget total est de 13 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE le programme culturel de 2022 avec 2 spectacles de Philippe CAUBERE et 3 concerts
DECIDE de déposer des demandes de financement auprès de l'Etat, du Département, la DRAC, le PNC....**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4- Information travaux de voirie 2022 et réparations dégâts d'orage octobre 2021 :

Le programme voirie 2021 n'a pu être réalisé avant l'automne. Il sera mis en œuvre au printemps 2022.

Suite aux dégâts d'orage d'octobre 2021, un dossier de demande de subvention a été déposé pour rénover des routes et des murs de soutènement.

5- Appel à manifestation d'intérêt « s'engager avec la région Occitanie dans la lutte contre la désertification médicale » :

La commune s'est inscrite dans cette démarche afin de favoriser l'installation d'un médecin.

6- Consultations extensions et aménagement salle polyvalente :

Le choix de l'architecte va être fait suite à la réponse de 2 architectes.

7- Avancée sur l'agrandissement du hangar :

Les plans sont arrêtés et la demande de permis de construire va partir avant la fin de l'année. Des demandes de subventions ont été transmises à la Préfecture et au Département.

8- Information livre – suite à la rencontre des éditeurs :

Dans le cadre du projet de recueil de mémoire, nous rencontrons des éditeurs et poursuivons la recherche de financement.

9- Questions Diverses :

Captage de Besses :

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention d'assistance avec les services du Département pour relancer la procédure de régularisation du captage de Besses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander l'assistance technique du Département pour la mission suivante :

- **protection des ressources en eau**

APPROUVE le projet de convention.

Pour :8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations :

Projet Terra Rural – ferme de reconquête :

Réunion publique le vendredi 10 décembre à 17h

Biens vacants et sans maîtres :

La SAFER a remis au Conseil municipal les comptes de propriété concernés. Il restera à identifier les parcelles susceptibles d'intéresser la Municipalité. Une enquête de non-existence de descendants devra être réalisée par un cabinet expert.

La séance est levée à 20h30.